Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 88 (1985)

Artikel: Familles verrières et verreries dans la principauté de Porrentruy aux XVIIe et XVIIIe siècles

Autor: Michel, Guy J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549948

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Familles verrières et verreries dans la principauté de Porrentruy aux XVIIe et XVIIIe siècles

par Guy J. Michel

Les auteurs qui ont traité de la verrerie se sont montrés généralement fort prolixes sur les grands centres verriers comme Murano, Altare, Hall-in-Tirol ou Vienne, Prague, Nuremberg, la manufacture de glaces de Saint-Gobain ; ils se sont étendus sur les artistes les plus prestigieux dont les productions font l'orgueil des musées et qu'on achète maintenant à prix d'or. Ils se sont rarement penchés sur les humbles artisans du verre, qui ont peut-être joué un rôle beaucoup plus important dans l'histoire de la civilisation, dans la transformation de la vie quotidienne des hommes : le verre à boire de tous les jours, la bouteille qui permet de conserver facilement les liquides, le verre à vitre qui introduit la lumière du jour dans la maison ont sensiblement amélioré les conditions dans lesquelles vivaient nos ancêtres ; les gobelets peints ou gravés à l'occasion des anniversaires et des fêtes familiales – baptêmes, fiançailles, mariages – en ont marqué les jours heureux.

Les raisons de cette négligence sont simples : il est plus profitable et aussi plus facile de composer un ouvrage, de préférence bien illustré, sur un Lalique ou un Gallé, que de s'appliquer patiemment à retracer les errances, d'une verrerie éphémère à l'autre, d'un Robischung, ou d'un Raspiller, qui ne fabriquait que du verre commun, et qui vivait, comme un sauvage, au fond des forêts. Ils ont, en effet, laissé peu de traces dans les archives : la reconstitution de leurs itinéraires est le fruit d'une longue recherche. Et, par ailleurs, c'est seulement depuis peu que l'histoire s'attache à redécouvrir ce que fut, sous ses aspects les plus concrets, la vie de chaque jour de ceux qui nous ont précédés.

Je me propose de présenter l'évolution, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, des verreries créées dans la principauté de Porrentruy en montrant comment s'y rassemblent et s'y disloquent chaque fois les groupes familiaux ; puis, dans une deuxième partie, j'esquisserai à grands traits ce qu'était la vie de ces verriers. Cette limitation dans l'espace et dans le temps appelle deux remarques : ces familles, établies dans la principauté, conservaient des liens

étroits avec les branches dont elles s'étaient éloignées ; d'autre part, ces deux siècles ont vu l'éclatement des structures verrières issues du moyen-âge et marquent, par conséquent, une étape majeure dans l'histoire de la verrerie.

I. FAMILLES VERRIÈRES ET VERRERIES DANS LA PRINCIPAUTÉ DE PORRENTRUY

L'observation d'une carte de répartition des établissements verriers dans la principauté de Porrentruy aux XVIIe et XVIIIe siècles est particulièrement suggestive : ils se situent dans la vallée de la Suze, dans le vallon de Chaluet en amont de Court, sur les bords du Doubs près de Lobschez (paroisse de Soubey) ou à Biaufond, sur les rives de la Birse avant Laufon, c'est-à-dire dans des zones marginales.

Deux raisons essentielles expliquent ce fait : tout d'abord, ces secteurs frontaliers sont fortement boisés, et il n'est pas indifférent de constater que d'autres verreries sont implantées à la même époque dans les mêmes massifs forestiers, mais de l'autre côté de la frontière, dans le Dünnerntal ou le Guldental, de part et d'autre du Passwang, en Haute-Alsace ou sur le versant comtois des Côtes du Doubs ; deuxième cause majeure : les difficultés d'exploitation de ces bois sont généralement telles qu'ils ne peuvent être utilisés ni pour le chauffage des habitants ni pour la fabrication de la fonte et du fer. Un troisième facteur ne doit toutefois pas être négligé, au moins en ce qui concerne les verreries de la Heutte et de Court : les autorités soleuroises étaient de plus en plus opposées au renouvellement de concessions de coupes aux verriers, qui se traduisaient par une profonde dégradation de la forêt. Dès la fin du XVIe siècle, les menaces d'expulsion, voire de destruction de leurs établissements, se multiplient. Elles sont longtemps restées lettre morte, mais lorsqu'elles deviennent plus sérieuses, il était naturel, de la part des exclus, de chercher le plus près possible, de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire sur les terres du prince-évêque de Bâle, des possibilités de transfert.

Nous passerons successivement en revue :

- les verreries de la Heutte,
- celles de Chaluet,
- celles des bords du Doubs,
- enfin la verrerie de Laufon.

1. LES VERRERIES DE LA HEUTTE

Deux verreries avaient déjà fonctionné à la fin du moyen-âge au nord de la Heutte, sur les hauteurs du Montoz, aux lieux-dits « la Vanne », puis « an

der Wasserfallen »[1]. Mais c'est sur le versant sud de la vallée de la Suze que le prince-évêque Christophe Blarer concédait en 1594 un canton de forêt au Schilt [2], à I 170 mètres d'altitude, aux verriers soleurois Johann Thurschmidt (ou Thurs Schmidt) et biennois Niklaus Wäber [3], associés avec, entre autres, Claudi Monning, de Pieterlen [4].

Cet établissement a, au moins dans un premier temps, les faveurs du prince-évêque. Il le soutient contre les communautés voisines qui se plaignent de perdre leurs droits d'usage. Il ferme les yeux sur les abus commis par les verriers. Mieux encore : alors qu'il a refusé en 1625 à Georg Walter, de Sonceboz, l'autorisation d'ouvrir une nouvelle verrerie [5], il permet à Niklaus Wäber, à son fils Hugues et à son gendre Germann Flöri, de transférer la leur au nord de la Heutte, non loin de l'ancien « an der Wasserfallen », dans « la montagne du Brahon et du Van » [6], malgré l'opposition véhémente des villages environnants qui craignent les ravinements consécutifs au déboisement [7]. C'est, néanmoins, la communauté de Péry qui, en 1647, sollicite de l'évêque la permission de céder les coupes de l'Essert-Gromez afin de pouvoir payer ses dettes de guerre et avec l'espoir d'utiliser ensuite les terres défrichées « pour y semer graines » [8]. La proposition fut favorablement reçue [9] et l'achat conclu par Hans Heinrich Wäber et David Flury, au nom de l'ensemble des verriers. Ils y demeurèrent douze années, au terme desquelles ils avaient consommé les bois prévus pour quatorze ans [10].

A cette date, la politique économique de la principauté avait évolué : elle tendait de plus en plus à privilégier les forges aux dépens des autres industries grosses consommatrices de forêts. Les nouvelles demandes des verriers furent systématiquement rejetées dès lors qu'elles concernaient des cantons de bois de cette région, au profit de la Reuchenette.

Par ailleurs, des dissensions étaient nées au sein de la communauté de l'Essert-Gromez. Elle éclata en deux groupes : l'un, sous la direction de Benedikt Monnin, de Bötzingen [11], rejoignit des verriers de Gänsbrunnen pour s'établir dans le Göllwald/Chaluet, entre Court et Gänsbrunnen ; l'autre, avec les Wäber, constitua le noyau d'une nouvelle association qui s'installa au-dessus du hameau de Lobschez, à proximité du Doubs.

2. *LES VERRERIES DE CHALUET*

Grâce à ses forêts, le Dünnerntal, de Gänsbrunnen/Saint-Joseph à Balsthal, était, au XVIe siècle, une vallée fort active : forges, scieries, verreries s'y étaient développées. Le Conseil de Soleure avait néanmoins pris assez tôt conscience du danger que représentait, pour l'équilibre économique du canton, la dégradation des zones boisées, surexploitées, puis laissées à

l'abandon [12]. Ses réactions, d'abord molles, parfois contradictoires, se durcirent au cours du XVIIe siècle : après de nombreuses menaces, inefficaces, il décida l'expulsion définitive des verriers de Schoffmatt, sur l'envers du Weissenstein, au-dessus de Saint-Joseph.

Un premier groupe s'en alla, autour de 1646, vers la Haute-Alsace, avec, entre autres, Jacob Hug [13] et Klaus Rubischung [14]. Un deuxième obtint, grâce aux démarches entreprises par Hans Jacob Böschung, l'autorisation de transférer le four au Ruschgraben, non loin de Schoffmatt, autorisation qui fut d'ailleurs révoquée quelques années plus tard. Entre-temps, un troisième, sous la direction de Hans Rubischung, avait franchi la frontière et s'était établi à quelques centaines de mètres à l'ouest, dans le vallon boisé de Chaluet/Göllwald, sur les terres de l'abbaye de Moutier-Grandval, en association avec d'autres verriers, notamment Benedikt Monnin, de Bötzingen, venu de l'Essert-Gromez.

En fait, quatre verreries vont s'y succéder. On leur donnera communément, à l'extérieur, le nom inchangé de « verrerie de Court ». Mais, en réalité, il s'agit de quatre implantations différentes, quoique toujours dans la même vallée de Chaluet.

1. La « Vieille Verrerie » de l'Envers-derrière-Sairoche, la plus ancienne comme le nom l'indique, fut bâtie à 820 mètres d'altitude à proximité de bancs de sables siliceux. Le contrat, conclu le 21 novembre 1657, imposait une redevance annuelle de 84 livres bâloises, payables moitié au prince-évêque et moitié à l'abbaye de Moutier-Grandval. Des tensions apparurent bientôt entre verriers catholiques – qui continuaient à se rendre à Saint-Joseph ou à Welschenrohr, dans le canton de Soleure, pour les actes religieux – et ceux, protestants, groupés autour de Bentz Monnin, maire de la communauté. Aussi, au terme du bail, chacun des deux partis intrigua-t-il pour obtenir à son profit exclusif l'autorisation du prince pour transférer l'entreprise dans un autre secteur forestier, à la Belle-Coste [15].

2. La Belle-Coste : le nouveau contrat, signé le 2 janvier 1673, accorda la préférence aux catholiques : Hans Rubischung, originaire du Dünnerntal voisin, les frères Hans et Stoffel Flury d'Envelier – et par conséquent sujets de la principauté – et deux verriers venus des terres de l'abbaye de Sankt-Blasien en Forêt-Noire, Adam Sigwart et Hans Schell, obtenaient les coupes convoitées pour 25 ans, moyennant un cens de 130 livres par an[16]. Le prince-évêque se réservait explicitement le droit d'expulser les concessionnaires si, d'aventure, ses forges venaient à manquer de combustible [17]. Bentz Monnin et ses amis étaient éliminés, tandis que les Badois commençaient à prendre pied dans la région.

3. La Vieille Couperie : l'acte d'amodiation d'« un autre canton de bois gisant derrier Sairoche », au lieu dit « la Vieille Couperie », paraphé le 27

septembre 1699 [18], marque un tournant dans l'évolution des verreries de Court. La plupart des fours, en effet, passent entre les mains de verriers d'origine allemande.

Le cas de Chaluet n'est certes pas unique : il s'inscrit dans un mouvement de migration qui affecte un bon nombre d'établissements verriers du sud de la Forêt-Noire et disperse les jeunes souffleurs de verre au-delà du Rhin vers la Suisse – notamment dans le canton de Lucerne et la principauté de Porrentruy – en Alsace, en Lorraine germanophone. Ils arrivent généralement célibataires, épousent une fille de verrier déjà installé et s'intègrent dans une communauté verrière : ou bien c'est une grappe de familles qui s'associent avec des verriers locaux et fondent une nouvelle entreprise. Hans Gräsle, venu de Rothwasser (actuellement Altglashütten) [19] avec son frère Christ à la Belle-Coste, y avait épousé Marguerite, fille de Hans Rubischung, maire de la verrerie. A son décès, en 1697, il avait succédé à son beau-père à la tête de la société verrière et c'est à ce titre qu'il avait engagé les négociations pour le transfert à la Vieille-Couperie. Avec lui, outre son frère, nous trouvons un autre verrier de Rothwasser, Hans Jacob Schmid, auquel le curé de Welschenrohr rendra hommage, à sa mort, comme éminent bienfaiteur de la paroisse. C'est également du domaine abbatial de Sankt-Blasien que sont originaires Adam Sigwart et Hans Schell, qui avaient épousé respectivement Anna Maria Flury [20] et Elisabeth Mäglin [21] à Welschenrohr. Quant à Pierre Raspiller, qui arrivait de Lobschez, il descendait d'une famille qui, depuis la fin du XVIe siècle, travaillait le verre dans ces mêmes verreries de Forêt-Noire.

Par contre, les Fleury, bourgeois de Delémont, avaient disparu. Seuls, avec les Badois, restaient les Soleurois Michel Hug et Christ Alleman – qui exerce alors son activité à la verrerie de Ferrette. Alors qu'en 1673, les verriers venus de Schöffmatt détenaient la moitié des ouvreaux, ils n'en possédaient à présent que deux sur dix [22].

4. *Verrerie des Droit et Envers de Chaluet* : le quatrième bail, qui transférait le nouvel établissement vers l'est, au fond de la vallée de Chaluet, fut signé en 1714 par Hans Gräsle, Hans Jacob Schmid et Michel Hug. Il en modifiait quelque peu la structure en concentrant les dix ouvreaux entre les mains de trois propriétaires seulement, au lieu de huit précédemment. Un incendie le détruisit en 1719 : les verriers obtinrent du prince une lettre (Brandbrief) qui les autorisait à quêter pour rebâtir leurs bâtiments [23]. Mais ni l'évêque ni le chapitre de Moutier-Grandval ne se sentirent pour autant moralement obligés de diminuer, ne serait-ce que provisoirement, le loyer annuel [24].

Le redémarrage, en 1720, s'accompagna de l'édiction d'un règlement qui nous apporte deux renseignements. Tout d'abord, s'il est devenu nécessaire, c'est bien parce que l'autorité patriarcale du maire s'est effritée et qu'on n'est

plus au temps où la personnalité d'un Hans Jacob Rubischung s'imposait lorsqu'un différend naissait à l'intérieur de la communauté. Ensuite, le texte adopté n'est que la copie de celui de la verrerie de Rasle, dans l'Entlebuch (canton de Lucerne) et témoigne ainsi des liens maintenus, malgré la distance, entre les familles verrières originaires, ici comme là, de Forêt-Noire. Au demeurant, les échanges entre les verreries n'étaient pas rares : c'est, semble-t-il, de l'Entlebuch que viennent Nicolaus et Simon Bintz, qui épousent en 1711 des filles de Welschenrohr, tandis qu'ils travaillent à Chaluet.

La verrerie conserva son rythme de production jusqu'en 1727. En avril de cette année, le cens passa de 140 à 60 livres, puis s'abaissa à 40 livres en 1730. Cette diminution témoigne de la fin de l'exploitation des bois du chapitre. Cependant, grâce à des achats de coupes à des particuliers, la fabrication et la livraison du verre à vitre se maintenaient : les églises de Courtételle, en 1728, et de Movelier, en 1732, pouvaient encore s'y approvisionner. Mais en 1737, les fours sont définitivement éteints : à la Saint-Jean-Baptiste en 1738, le receveur de Moutier-Grandval note qu'il n'y a point de recette à ce poste cette année « parce qu'ils sont tous partis » [25].

Ainsi s'achevaient quatre-vingts ans de présence verrière dans la vallée de Chaluet.

3. LES VERRERIES DES BORDS DU DOUBS

Tandis qu'une partie des verriers de la Heutte gagnait, en 1657, l'Envers-derrière-Sairoche avec Bentz Monnin, un autre groupe, sous la direction de Jacob Wäber, prenait des contacts avec les habitants de Lobschez, à quelques kilomètres en amont de Soubey, pour acheter la coupe de leurs bois sur la Côte du Doubs [26]. Le bailli de Saint-Ursanne faisait état de leur projet dès avril 1657 [27] mais ce n'est que près de deux ans plus tard, le 2 mars 1659, que l'autorisation leur fut accordée d'établir la verrerie envisagée. Les trois bénéficiaires étaient, outre Jacob Wäber, deux nouveaux venus, Wilhelm Warnouris (ou Verniori), donné comme originaire de « de tremolland » et Turs Hintzet (ou Hintzi) « de la Rossonière, terre de Berne » [28].

L'acte de ratification par le prince-évêque précise quelques points particuliers. Tout d'abord est abordée la question religieuse : les calvinistes « pourront vivre dans l'exercice de leur religion » à condition de ne rien faire qui pût scandaliser leurs voisins et de respecter les dimanches et jours de fête à l'instar des métallurgistes. Les verriers auront le droit de prendre la terre et le sable nécessaires à la fabrication du verre sur le territoire de la principauté, moyennant un juste dédommagement des propriétaires des terrains. Ils

seront exempts de la garde à Saint-Ursanne, mais seront tenus d'acquitter les dîmes et autres redevances seigneuriales comme tous les sujets du prince, notamment l'angal pour le vin. Ils n'auront pas le droit d'abattre les « grands bois de feuille ou de sapin », sinon pour la construction des bâtiments. Ils devaient verser un cens annuel de 19 livres.

Dès le début, des difficultés surgirent avec les autorités de Saint-Ursanne à propos d'abus dans l'exploitation des bois [29] et de retard dans le paiement des redevances [30]. Mais plus sérieux furent les conflits internes nés de la disparité de culte. La tolérance dont jouissaient les verriers protestants était toute relative. En fait, l'exercice de leur religion leur était interdit – c'était une cause de scandale – et le prévôt était tenu expressément à y veiller de près [31].

Un premier remaniement, consacré par un nouveau bail, fit entrer en 1662 dans la verrerie, à côté de Jacob Wäber et Wilhelm Wernouri/Verniori, Georges Godard, de Mervelier, ainsi que des verriers de Forêt-Noire, dirigés par Melchior Schmid et German Raspiller [32]. Les nouveaux venus étaient tous catholiques.

Moins de deux ans plus tard, cependant, la communauté éclatait. Jacob Wäber, qui en était le maire, décédait et sa veuve épousait peu après un ami d'enfance, un serrurier de Cormont, Iméron Nicollet. L'intrusion dans la verrerie d'un homme qui présentait le double défaut d'être protestant et surtout de ne pas appartenir au monde verrier était ressentie comme une insulte. L'atmosphère devint vite irrespirable. Il fallut se résoudre, à la suite d'un procès, à la licitation de l'entreprise.

Elle se fit dans des conditions assez contestables. Une première vente semble avoir été favorable au parti protestant, mené par Nicollet, mais elle fut annulée. La seconde eut lieu le 23 mai 1664 : une lettre adressée à la Chancellerie témoigne du désarroi des officiers à la veille de l'encan quant à la politique à suivre [33]. Elle aboutit à l'élimination des calvinistes et à l'entrée d'un nouveau contingent de verriers originaires des terres de Sankt-Blasien et catholiques.

Vers 1680, le maire Georges Godard s'en alla fonder avec Wilhelm Verniori une nouvelle entreprise près de Pont-de-Roide et abandonna la direction de Lobschez à Melchior Schmid. Par une évolution analogue à celle qu'avaient connue les verreries de Court, les hommes de Forêt-Noire avaient fini par prendre en mains son destin, alors qu'ils étaient totalement absents lors de son établissement.

Dès lors, la vie de la verrerie de Lobschez se déroula à peu près sans histoire : le versement des redevances est régulièrement porté sur les comptes de la recette de Saint-Ursanne de 1666 à 1692. Le village verrier groupe en 1669 une douzaine de maisons [34] où grouillent de nombreux enfants. Dans la halle, on produit du verre à vitre, des bouteilles et de la

gobeleterie que les marchands verriers écoulent dans les environs, à commencer par ceux qui se sont établis sur place, comme le Savoyard Jean-Baptiste Esnard, ou à proximité, comme le Soleurois Jacques Flory qui habite sur la rive gauche, à Massesselin.

C'est d'ailleurs Jean-Baptiste Esnard qui achète les bâtiments en 1696 lorsque les verriers les quittent pour s'établir en Franche-Comté.

Une cinquantaine d'années plus tard, ce sont des descendants des Raspiller de Lobschez qui, installés à la verrerie comtoise de Blancheroche, seront à l'origine de Biaufond. Cet établissement nous est mieux connu, car les Archives de l'Ancien Evêché de Bâle possèdent une liasse relativement importante de documents qui le concernent directement et gardent, à travers de nombreux procès, le souvenir de ses dissensions internes [35].

De Lobschez, une partie des verriers – les familles de Melchior Schmid et des trois Raspiller, German, Georg et Hans – passa sur la rive comtoise, quelques centaines de mètres en amont, au lieu-dit la Caborde. Le plus jeune des fils de Georg, également prénommé Georges, fut, en 1712, l'un des co-fondateurs de la verrerie de Blancheroche, située, elle aussi, au bord du Doubs, non loin de Maison-Monsieur. Ce sont deux de ses enfants, Joseph, l'aîné, marchand verrier, et Jean-François, le benjamin, maître verrier, qui présentèrent au prince-évêque, en juillet 1747, une « très humble Requette tendant à obtenir l'érection d'une Fabrique de verre » près des Esserdilles.

Ils cherchaient, ce faisant, à contrer les verriers du Bief-d'Etoz. La concurrence ne portait pas sur la vente des produits fabriqués puisque le Bief-d'Etoz se spécialisait dans le verre à vitre et Blancheroche dans les bouteilles et autres objets verriers, mais sur les achats de bois dans les Côtes du Doubs auprès des communautés ou des particuliers. Il ne s'agissait pas moins, pour les frères Raspiller, d'accaparer à leur profit les coupes situées à cheval sur la principauté de Porrentruy et le comté de Valangin pour fabriquer du verre à vitre. Le Bief-d'Etoz ne pouvait assurément rester insensible à cette menace. C'est pourquoi les Raspiller ne négligèrent rien pour mettre tous les atouts de leur côté. Ils s'assurèrent de l'assistance, comme prête-nom, d'un Gagnebin, de Ferrières, sujet du prince-évêque, et d'un bourgeois de Valangin, Jean Pierre Delachaux. Joseph et François Raspiller se firent même recevoir bourgeois de Peuchapatte [36]. Ils firent vibrer la corde de l'intérêt en montrant que l'expansion de l'économie locale ne manquerait pas d'avoir des retombées dans le trésor épiscopal et jouèrent de l'argument religieux en expliquant qu'il leur serait pénible à eux, catholiques, de devoir, en cas de refus, s'installer parmi les hérétiques du Neuchâtelois [37].

Cette attitude marquait une rupture. En effet, depuis l'abandon de Lobschez, les verriers avaient nettement manifesté leur préférence pour les établissements en Franche-Comté, qui leur évitaient les lourdes charges douanières que la France faisait peser sur les marchandises importées, et particulièrement le verre, et qui leur permettaient de jouer un rôle fort profitable de relais pour les passages en fraude de produits verriers étrangers. C'est pourquoi le projet de création d'une verrerie sous Le Noirmont était tombé à l'eau en 1708, dès lors qu'ils avaient obtenu du prince-évêque l'autorisation, moyennant redevance, d'exporter les bois achetés à la communauté du Noirmont. Les autorités de Porrentruy avaient eu le temps de comprendre qu'elles n'avaient pas gagné au marché. Aussi le projet des Raspiller – fonder une verrerie sur terre épiscopale – leur paraissait-il plus avantageux que la formule devenue courante : percevoir des droits sur des exportations de bois dont on ne pouvait pas vraiment contrôler l'importance, tant la frontière du Doubs était perméable.

L'autorisation fut, dans ces conditions, rapidement accordée, le 15 juillet 1747 [38], pour quinze années. Les deux verriers, qui avaient acquis des frères Cattin, des Essedilles, plusieurs cantons de bois dans la Côte du Nid-à-Aigle, leur louèrent pour neuf ans, le 22 juillet, le terrain du « Clos ès Vées » (devant l'actuelle auberge de Biaufond) pour y construire leur verrerie, face à la fameuse borne des Trois-Evêchés.

La mort de Jean François Raspiller en octobre 1748 freina les travaux qui ne s'achevèrent qu'au printemps de 1749 : le four fut allumé le 24 mai [39].

Dès le début, cependant, la verrerie des Esserdilles – comme on la nomme alors – avait contracté le mal dont elle ne devait jamais se remettre. Il lui aurait fallu la direction énergique d'un maître verrier qui, travaillant sur place, aurait pu imposer son arbitrage. Mais, Jean François Raspiller disparu, personne ne se montra capable de prendre la tête. Au contraire, les ouvreaux, vendus, revendus, passèrent très vite à des hommes étrangers au monde verrier qui y virent un placement rentable : marchands verriers savoyards comme Antoine Merme ou Pierre Joseph Dechazal, mais aussi le docteur Ragué de Porrentruy, le tabellion Gygon de Goumois, le cultivateur Clémence du Bief-d'Etoz... Ils ignoraient tout de l'« art de verrerie » et faisaient travailler, sur les ouvreaux qu'ils avaient acquis, des ouvriers verriers, salariés ou locataires, sans pouvoir exactement les contrôler : tout reposait sur la confiance, dans certains cas fort aléatoire. La structure de type patriarcal, qui prévalait encore à Lobschez au temps de Melchior Schmid, avait vite cédé sous les coups d'un individualisme exacerbé par les intérêts particuliers et les oppositions de personnes. L'esprit communautaire – ressort essentiel – s'était évanoui.

Il était pourtant d'autant plus nécessaire que les verriers du Bief-d'Etoz veillaient. Ils ne tardèrent pas à profiter de cette situation souvent conflictuelle pour tenter d'absorber la verrerie rivale. A l'approche de l'expiration de la concession, en 1763, ils offrirent au bailli des Franches-Montagnes de la reprendre à leur compte en doublant le cens versé au prince-évêque [40]. Les copropriétaires des Esserdilles firent front derrière le jeune et ambitieux Melchior Fritz qui saisit l'occasion pour imposer sa primauté sur ses collègues. Le 4 mai 1764, il obtenait le renouvellement du bail, à son profit, pour 14 ans, et le libre choix de ses « consors » [41].

Aussitôt, à l'anarchie antérieure, il substitue sa direction autoritaire, notamment pour les achats de bois qui, jusqu'alors, étaient communautaires [42] ; il élimine, par des procédés peu honnêtes, ses associés les plus importants, et ne conserve que les plus souples, qu'il s'efforce d'ailleurs de rejeter en 1779, lorsque le bail arrive à son terme [43].

En vain. Car la concession est accordée en 1780 – malgré une nouvelle tentative du Bief-d'Etoz [44] – en faveur des trois copropriétaires : Melchior Fritz, Claude Joseph Tissot et François Claude. Mais Fritz meurt le 22 octobre 1784. Avec lui disparaît le seul soutien financier solide et le technicien le plus compétent de l'entreprise. Le loup – le Bief-d'Etoz – peut alors pénétrer dans la bergerie.

Dès 1784, c'est avec de l'argent avancé par le verrier Paupe, de la verrerie concurrente, que Claude peut racheter l'un des ouvreaux de Fritz. Et si, en 1786, la prorogation du bail est faite au profit des quatre copropriétaires de Biaufond [45], cinq ans plus tard, trois d'entre eux, dégoûtés de leur état, en se voyant peut-être « trop faibles et destitués des ressources nécessaires pour l'exploitation », décident d'abandonner. Leurs parts de verrerie sont acquises par Pierre Marie Blondeau, le plus important des copropriétaires du Bief-d'Etoz [46]. Il possède les trois quarts des Esserdilles lorsqu'il demande, en novembre 1790, le renouvellement de la concession à son profit [47].

Les troubles qui agitent alors la principauté lui laissent la plus grande marge de manoeuvre : dès lors, les feux tombent à Biaufond où les bâtiments se dégradent. Les verriers de la concurrente comtoise n'ont aucun intérêt à en relever les ruines. Ainsi disparaît la verrerie de Biaufond, absorbée au terme d'une existence cahotante par celle-là même contre laquelle elle avait voulu lutter.

4. VERRERIE DE LAUFON

A l'époque où s'effondre Biaufond, à l'autre extrémité de la principauté, la verrerie de Laufon prend son véritable essor.

Son origine est soleuroise. Un négociant de Soleure, Joseph Keller, avait acheté d'un paysan endetté d'importantes surfaces boisées dans le Guldental et avait obtenu du Conseil l'autorisation d'y construire une verrerie, au fond de la vallée, au pied du col de la Scheulte. Il avait fait appel, pour la diriger, à un maître verrier du Bief-d'Etoz, Etienne Gresly [48]. C'est l'association caractéristique de la période pré-industrielle : un capitaliste, bailleur de fonds, et un technicien qui apporte sa compétence et sa connaissance du milieu verrier.

Gresly y fait venir, outre deux de ses frères et un verrier de Blancheroche, plusieurs ouvriers d'origines diverses : Forêt-Noire, Entlebuch, Alsace, Lorraine germanophone notamment. Ils y séjournaient généralement peu de temps : les conditions de vie n'y étaient guère agréables, comparativement à celles qu'offraient les nouvelles verreries et, surtout, l'approvisionnement en bois était insuffisant pour permettre un roulement sur toute l'année. Il fallait donc supprimer ces périodes de chômage qui faisaient fuir les verriers. Pour retenir les meilleurs d'entre eux et pour faciliter l'écoulement de la production, les deux associés envisagèrent une formule déjà éprouvée ailleurs : le jumelage de deux établissements verriers peu éloignés, et dont l'un est situé à proximité d'un axe de communication relativement important.

C'est dans cette perspective que le fils de Joseph Keller, Xavier, fit l'acquisition en 1773 d'une ancienne forge, la Schmelzi, sise en terre soleuroise, sur la rive droite de la Birse, et sollicita du prince-évêque de Bâle l'autorisation d'établir une verrerie et des magasins sur la rive gauche, sur la principauté. Ainsi pouvait-il, non seulement assurer l'alternance avec le Guldental – donc faire travailler les ouvriers à temps plein –, mais aussi bénéficier de la « grande route de Bâle » pour recevoir les matières premières ainsi que les bois qu'il venait d'acheter en Haute-Alsace et qu'on pouvait amener par flottage sur la Lützel jusqu'au moulin de Laufon [49].

L'autorisation épiscopale fut accordée le 1er décembre 1784 [50]. On retrouve désormais Etienne Gresly et ses verriers tantôt dans les forêts du Guldental, tantôt au bord de la Birse.

Les divergences d'intérêts entre les deux associés – ici comme dans la plupart des verreries de même structure –s'accusèrent à partir de 1790. La rupture de la société ne tarda guère, et le partage des biens : Xavier Keller prit la Schmelzi, qui devint une auberge ; Etienne Gresly conserva les verreries. Il sut habilement jouer de la situation confuse de la période révolutionnaire pour conforter son entreprise. Non moins astucieusement, sa veuve, Thérèse Munch, parvint à faire oublier que le bail était expiré, puis à obtenir la prorogation des autorisations. Les deux verreries purent se maintenir encore durant un demi-siècle : Laufon s'éteignit seulement en 1849 et le Guldental en 1850. Jusqu'au bout, elles étaient restées la propriété des Gresly [51].

II. LA VIE DES VERRIERS

Après les verreries, jetons un coup d'oeil sur les verriers, sur les hommes et les femmes qui y vivent et qui en vivent.

J'aborderai successivement – et trop rapidement – trois aspects :

– les familles, c'est-à-dire l'origine des verriers
– la verrerie, autrement dit le lieu où s'exerce leur activité
– le travail du verrier.

1. LES FAMILLES VERRIÈRES

Le parcours que nous venons de faire à travers deux siècles d'industrie verrière dans la principauté de Porrentruy nous a permis de rencontrer certains patronymes, de saisir quelques déplacements familiaux d'un établissement vers un autre. L'ampleur de ces migrations est, cependant, beaucoup plus importante que ce que les exemples donnés peuvent laisser penser.

Le monde verrier est, en effet, en perpétuel mouvement : les familles ne cessent de se défaire ici pour se recomposer, différemment, ailleurs.

On peut schématiser ainsi l'évolution interne d'une verrerie au XVIIe siècle sur les terres épiscopales : des ménages s'associent pour créer une nouvelle communauté, isolée dans la forêt ; ils s'agrègent éventuellement de jeunes hommes, apparentés ou non, que des alliances matrimoniales vont fixer ou qui vont s'en aller au bout d'un laps de temps plus ou moins long. Les maîtres verriers initient leurs fils aux techniques du métier : lorsqu'ils ont acquis une compétence suffisante, ils les installent à l'un des ouvreaux ; mais s'ils ne disposent pas de place libre, les enfants partent tenter leur chance ailleurs. Le gonflement des effectifs, lorsque fils et filles ont grandi, se traduit par une première forme de dispersion.

Parfois, avant la fin de la concession, des ménages abandonnent leur part pour fonder une autre entreprise où leurs grands enfants trouveront à s'employer. Ainsi Georges Godard, pourtant maire, et Guillaume Verniori quittent-ils Lobschez une quinzaine d'années avant l'expiration du bail pour installer une verrerie sur la paroisse de Chatey (Pont-de-Roide). Ils libèrent, ce faisant, des ouvreaux pour ceux qui restent.

D'autre part, des ouvriers passent, sont embauchés pour une ou deux campagnes, puis s'éloignent. Il nous est très difficile de les appréhender parce que, célibataires, ils ne laissent pas de trace dans les registres paroissiaux, sauf par exception lorsqu'ils sont témoins de mariage. On ne les saisit que très épisodiquement, au détour d'un procès, par exemple.

Quand le bail est achevé, il arrive que la cohésion de la communauté subsiste : on retrouve en gros, dans la nouvelle verrerie, les mêmes familles

que dans l'ancienne. C'est ce qui se produit lors du passage de Lobschez à la Caborde (Fessevillers) voisine, autour de Melchior Schmid, maire, des Raspiller, de Jean Jacques Henry et de Melchior Hintzi, même si, très rapidement, les enfants partent vers plusieurs établissements qui naissent, vers 1700, en plusieurs endroits de Franche-Comté : Lyoffans, Ronchamp au nord, La Chapelle-des-Bois au sud, et, plus proche, le Bief-d'Etoz, puis Blancheroche.

D'autres fois, la communauté éclate et se reforme différemment. Nous avons vu les Monnin de la Heutte gagner Chaluet, tandis que les Wäber s'associaient à d'autres individualités – Verniori, Hintzi, Godard – venus de verreries diverses.

A côté de ce noyau de maîtres verriers – souffleurs et copropriétaires tout ensemble –, de leurs femmes et de leurs enfants qui travaillent avec eux, il est souvent fait appel pour les tâches moins spécialisées à un personnel recruté localement : les uns – bûcherons notamment – vivent à l'extérieur, mais les autres – attiseurs, étendeurs, par exemple – sont intégrés à la verrerie. Certains d'entre eux – souvent grâce à un mariage opportun avec une fille de maître verrier – connaissent une promotion qui leur permet de s'initier à « l'art de verrerie » et d'accéder à la maîtrise. Exemple : Jean Pierre Frésard, originaire du Noirmont, qui épouse en 1747 Anne Catherine Muller du Bief-d'Etoz, travaille à Biaufond comme ouvrier du docteur Ragué, achète des ouvreaux en 1756 ; son mauvais caractère et ses dettes lui aliènent ses collègues et la justice, et le contraignent à prendre le large ; il cherche alors à s'imposer en Bourgogne, en Anjou, puis dans le Nord, comme directeur de verrerie, en mendiant les subventions royales sous les prétextes les plus variés ou en s'associant à des nobles en mal de faire fructifier leurs capitaux...

Des Paupe, de Soubey, ont un destin analogue, quoique moins mouvementé : on retrouve l'un d'eux chargé de remettre en marche, pendant la Révolution, la verrerie de Tourlaville, près de Cherbourg. Ils passent, en ce qui les concerne, par une phase intermédiaire, celle de marchand verrier, souvent empruntée par les Savoyards.

Ils sont, en effet, nombreux, dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, à venir de leurs âpres montagnes d'où les expulse la surpopulation. Ils arrivent, colportant leur marchandise, la proposent aux verriers, achètent du verre. Quelques-uns en viennent à se spécialiser un peu dans le commerce des produits verriers, font de la verrerie leur point d'ancrage, se marient à une fille du lieu ou des environs. Ainsi Antoine Zaning épouse en 1677 Madeleine Hintzi, de la verrerie de Court ; à Lobschez, nous trouvons les Chapuis, Esnard, Vuillet. Le cas le plus typique, en dehors des Esnard, qui acensent Lobschez après les verriers avant de s'établir au Bief-d'Etoz, est celui des Dechasal : Pierre Dechasal est originaire de Saint-Gervais ;

marchand, il s'unit en 1716 au Noirmont à Anne Marie Froidevaux, du Cerneux-Joly, s'installe à Blancheroche, puis – comme venait de le faire son compatriote Antoine Merme – achète des ouvreaux à Biaufond ; son fils, Pierre Joseph, s'associe en 1756 avec le marquis de Sales pour prendre la direction de la verrerie de Thorens, s'y enrichit, acquiert des terres qui lui permettent d'être anobli comme seigneur de Disonche, avant d'être écarté par son associé pour s'être montré trop gourmand [52].

L'intégration dans ce monde fermé d'éléments extérieurs revêt, cependant, un caractère exceptionnel. Lorsqu'on rencontre un patronyme français, il est très rarement porté par un verrier. Les Ragué, Cattin, Clémence, Claude, Tissot, etc., qu'on trouve à Biaufond ignorent généralement à peu près tout du travail du verre : ce ne sont que des investisseurs de capitaux, qui ont fait l'acquisition d'ouvreaux.

Les maîtres et ouvriers verriers, dans leur immense majorité, appartiennent à des familles germanophones – au moins à leur arrivée dans la principauté – originaires, dans la plupart des cas, du canton de Soleure (quelques-unes des environs de Bienne, pour la Heutte) et de la Forêt-Noire.

D'origine soleuroise sont les Rubischung/Robichon, dont les descendants essaimeront en Alsace (Ligsdorf, Rougemont-le-Château, Wildenstein) et en Franche-Comté (Miellin) d'où l'un d'eux fondera avec Joseph Esnard, petit-fils du marchand savoyard de Lobschez, l'important foyer industriel de la verrerie lyonnaise dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle [53]. Du Dünnerntal proviennent aussi les Hug, les Alleman/Alliman, ainsi que les Flory, d'Herbetzwil, qui ont des ramifications autour de Vermes, au-delà de la frontière.

La plus grande partie des familles venues de Forêt-Noire arrive des verreries implantées sur le vaste domaine de l'abbaye bénédictine de Sankt-Blasien : Blasiwald, Rothwasser/Altglashütten, Grünwald/Glashütte notamment. Là sont nés Adam Sigwart, Hans Schell, Adam Schell, les frères Hans et Christ Gräsle, Hans Jacob Schmid qui travaillent dans la vallée de Chaluet [54] ; Melchior Schmid, Thomas Schmid, les frères German, Georg et Hans Raspiller, Adam Hug, de Lobschez.

A l'intérieur de ces deux groupes et entre ces deux groupes, des liens existent, souvent étroits, qui sont facteurs de cohésion et de stabilité. Pour ne donner qu'un exemple – qui a son intérêt puisqu'il touche une famille qui a donné à Porrentruy plusieurs hauts fonctionnaires de l'ancien régime et de la période révolutionnaire et dont sont issus le curé de Courroux, célèbre par son poème en patois, et Jules Thurmann – Georg Raspiller, venu de Hall-in-Tirol (près d'Innsbruck) à Sankt-Blasien, fonde avec ses beaux-frères Sigwart en 1611 la verrerie de Grünwald ; l'un au moins de ses enfants travaille ensuite à Rothwasser. Chaque fois, ce sont des liens qui se nouent et

l'on n'est pas étonné de trouver à Lobschez, avec quatre de ses petits-enfants, des verriers de ces trois établissements.

Par contre, à Biaufond, le recrutement est très disparate, parce que le noyau initial, les deux frères Raspiller, s'est désintégré aussitôt : le maître verrier, François, meurt avant le démarrage et son frère, marchand, manque de présence. Le ciment qui aurait dû unir la communauté fait défaut : le jeu des ventes et reventes d'ouvreaux, souvent à des non-verriers, n'arrange rien, il s'en faut. Les divergences d'intérêts accroissent les risques de division, attisent les antagonismes. Les verriers, embauchés par des propriétaires incompétents, sont d'origines fort diverses : Forêt-Noire, bien sûr (Mathis Tilger, de Sankt-Peter, Vit/David Zum Keller de Herrischried, Franz Fideli Sigwart de Gengenbach), mais aussi de l'Entlebuch, canton de Lucerne (Franz Bientz), d'Alsace (Jean-Baptiste Mathis, de Ribeauvillé ; Claus Spiess, du Hang), de Lorraine (Conrad Wenck, de Soldatenthal), du Tyrol (Mathias Kratzberger, de Rothenberg ; les Zengelin, de Kaltenbrunn) ou d'ailleurs encore. Quelques-uns, très rares, tel Jean Pierre Sébastien Richard-Cuenin, de Saignelégier, appartiennent à des familles autochtones. Cette mosaïque disparate de Biaufond contraste avec la cohésion familiale de Lobschez.

La situation est analogue à Laufon, mais l'hétérogénéité du personnel n'est plus cause de tensions internes dangereuses. Car la structure est toute différente : si Biaufond est partagé entre plusieurs associés, Laufon ne connaît qu'un seul propriétaire, Stefan Gresly, qui possède aussi la compétence technique.

On constate donc, globalement, au cours de ces deux siècles, une évolution du personnel verrier qu'on peut résumer ainsi dans la première moitié du XVIIe siècle : la majorité est nettement soleuroise avec quelques éléments biennois ; elle bascule ensuite, dans les années 1660-1680, en faveur des familles originaires des verreries situées sur les terres de l'abbaye de Sankt-Blasien. Puis, après 1750, on voit passer des ouvriers de provenance très variée, souvent gyrovagues [55].

2. *LE VILLAGE VERRIER*

Il est situé, traditionnellement, au coeur ou sur la lisière de la forêt exploitée par les verriers. Une exception : Laufon, qui correspond à la période de rupture pré-industrielle au cours de laquelle les entreprises privilégient moins les lieux d'approvisionnement en matières premières que la proximité des points de commercialisation.

Après la signature du contrat, les concessionnaires disposent de plusieurs mois – pendant lesquels ils sont exemptés de redevances – pour mettre en place la verrerie. Ils abattent les arbres qui leur ont été marqués pour servir

de bois de construction. Ils élèvent la halle où ils bâtissent le four de fusion ; ils édifient les fours à étendre le verre à vitre (appelés streckhouses), à refroidir progressivement les objets fabriqués, à réchauffer ceux qui doivent être retravaillés, à sécher le bois... Ils construisent les maisons d'habitation, les unes individuelles, pour abriter les familles des maîtres verriers copropriétaires, les autres communautaires pour loger les principaux ouvriers. A chacune est adjoint un jardin. Chacun bâtit son magasin.

Il faut prévoir également la place où entreposer et façonner le bois, éventuellement – à Biaufond, par exemple – les arrêts pour bloquer les arbres flottés et les barques [56].

Une partie de la forêt est défrichée pour être mise en culture : on y sème des céréales adaptées au conditions climatiques [57].

Tout est, au moins au début, construit en bois. Le risque d'incendie est si grand qu'on multiplie les précautions. Les règlements interdisent, sous peine d'amende [58], de transporter du feu ou des tisons allumés au four. Lorsqu'un sinistre se déclare, ce sont souvent tous les bâtiments de la verrerie, voire les stocks de bois, qui sont réduits en cendres. Il en fut ainsi à la Heutte en 1633, à Court en 1719.

Nous pouvons nous faire une idée au moins approximative de la verrerie de Biaufond grâce à un procès-verbal de visite de 1779, conservé à l'Hôtel de Gléresse [59]. Le centre de l'activité verrière est la halle, vaste bâtiment dont la charpente est bardée de planches, qui mesure environ 21 mètres sur 18 et qui abrite le four de fusion, percé de dix ouvreaux. Autour, les maisons d'habitation. Quatre d'entre elles sont simples et comportent une cuisine, un « poile », une cave, une chambre, une écurie et un « solié » ou grange à fourrage ; deux autres comportent dans le même bâtiment deux unités d'habitation, avec deux cuisines, deux poiles, etc. et dans l'une trois chambres, dans l'autre six. Cette dernière, la plus vaste du village verrier, fait environ 17 mètres sur 14. Ce sont là les demeures des maîtres verriers et toutes sont complétées par une petite construction, proche de la maison, où se trouvent le four à étendre le verre à vitre – appelé « chetricouze » par le lieutenant Jean-Baptiste Gouvernon qui dresse l'acte (de l'allemand Streckhaus) – et, soit contigu, soit à l'étage, un magasin.

Une maison, propriété de la société, sert au logement des « attisàrds ».

On sait, par d'autres documents, qu'une aire assez vaste permettait d'entreposer les bois.

La distribution des bâtiments, hormis la halle, se faisait au gré de chacun, sans plan préconçu, comme il était de tradition dans le monde rural.

3. *LE TRAVAIL DES VERRIERS*

La fabrication du verre justifie l'existence du village verrier mais – et c'est un point important qu'on ne peut méconnaître sous peine de ne voir qu'un des aspects de leur vie – cette activité n'est pas la seule : le verrier est également paysan. Ce n'est pas une originalité, car, à cette époque, les industries implantées en milieu rural restent très liées à la terre. Mais ici, cette forme de vie mixte, à la fois ouvrière et agro-pastorale, est plus nécessaire encore parce que la communauté apparaît comme un isolat, perdu souvent dans la forêt ou dans des lieux relativement déserts, en marge des villages. Elle doit parvenir le plus possible à subvenir à ses propres besoins, notamment vivriers.

C'est pourquoi l'une de leurs premières préoccupations, lorsqu'ils arrivent dans une nouvelle concession, est de défricher non seulement pour construire les bâtiments industriels et les maisons d'habitation, mais aussi pour avoir des champs et des prés. Les contrats réglementent, au moins en partie, cet usage : ils prévoient les jardins, près de la demeure du verrier, les terres mises en culture. Parfois, ils complètent en louant ou en achetant des terrains à des particuliers : on voit ainsi Germain Raspiller et sa femme, de Lobschez, acquérir des frères Erard, de la Bosse, « le fond d'un circuit d'une coste (...) situé au lieu dit es Corneulx » à Cerniévillers [60], ou trois copropriétaires de Biaufond s'associer pour « une pièce de pré » à proximité de la verrerie [61].

La forêt, déjà, leur apporte beaucoup : ils y mènent paître leur bétail, leurs porcs lorsque faînes et glands sont tombés, mais il leur est généralement interdit d'y conduire des chèvres [62]. Ils y cueillent les fruits sauvages [63]. Sous certaines conditions, ils y pratiquent la culture dans les coupes défrichées [64].

A dire vrai, ce sont surtout les femmes et les enfants qui vaquent à ces travaux. Les hommes n'interviennent que lors des récoltes et dans les temps morts, lorsqu'on restaure ou reconstruit le four.

Ils ont, lorsque l'occasion se présente, le droit de pêche. Notamment au bord du Doubs. Au moins les maîtres : on n'accorde la pêche à ligne aux ouvriers que « pour s'amuser » [65].

Cette précision apportée, il n'en reste pas moins que l'activité spécifique de ces familles est la fabrication du verre. Tout le monde est mis à contribution : dans la halle, les hommes travaillent devant les fours, mais les femmes, les filles transportent et emballent les produits fabriqués et les enfants jouent leur rôle pour cueillir le verre comme « gamins » ou pour passer les objets en cours de fabrication ou finis. Dans cet espace restreint, ils vont et viennent sans cesse, se croisent, portant la matière en fusion, incandescente, au bout de la canne, ou les pièces fragiles que viennent de leur livrer les souffleurs.

L'établissement d'une verrerie suppose un certain nombre de démarches préalables, dès lors que le choix des verriers – informés, semble-t-il, par les marchands verriers le plus souvent– s'est fixé sur un lieu. Un contrat est signé avec le propriétaire de la forêt concédée, qui peut être un particulier – les Cattin des Esserdilles pour Biaufond –, une communauté – Le Noirmont lors du projet de 1708 –, un chapitre – Moutier-Grandval pour Chaluet ou Saint-Ursanne pour Lobschez. Il faut ensuite obtenir l'autorisation du prince-évêque, accordée moyennant versement d'un cens recognitif parfois, livraison de dons en nature, et, éventuellement, promesse de tout abandonner si les forges épiscopales ont besoin de combustible.

La vente des coupes ne va pas sans heurt, quelquefois, avec les autochtones qui craignent pour leurs droits d'usage et redoutent de manquer de bois de chauffage : il en est ainsi, en 1633, lorsque Saint-Imier, Courtelary, Corgémont, Sombeval, La Heutte et Péry s'opposent, en vain d'ailleurs, à l'implantation d'une nouvelle verrerie [66], ou en 1661 à Lobschez [67].

Le contrat précise les contraintes de l'exploitation. Il en fixe la durée, d'abord très vaguement – tant qu'il y aura du bois pour faire « rouler » la verrerie – puis, dès les années 1650, entre 10 et 25 ans : les verriers, au demeurant, manquent toujours de combustible longtemps avant l'expiration du bail et cherchent à s'en procurer auprès des particuliers ou des communautés villageoises. On convient avec les autorités du montant du cens annuel, payable seulement à partir de l'allumage des fours, un an [68] ou un an et demi [69] après la date de la convention, ainsi que des éventuels dons en nature, pour la Heutte par exemple, ou pour Biaufond. Dans ce dernier cas, la promesse écrite de François Raspiller, de fournir à la Cour épiscopale un certain nombre de bouteilles, pots, carafes, verres à confitures, gobelets gravés pour la Tafelstube, ne fut que difficilement tenue : les verriers ne cessèrent de se faire tirer l'oreille pour les livrer et ne s'y résolurent qu'en 1763, au bout de quinze ans, lorsque les verriers du Bief-d'Etoz entrèrent en lice pour obtenir à leur profit la prorogation de la concession [70].

Le contrat imposait certaines interdictions, comme celle de faire du feu dans les coupes. Il accordait, en revanche, un certain nombre d'avantages aux verriers : ils sont autorisés à prendre, sous le contrôle des forestiers, les baliveaux nécessaires à la construction des bâtiments, qu'ils doivent généralement abandonner lorsqu'ils quittent définitivement les lieux [71] ; ils bénéficient de droits d'usage dans la forêt et la rivière, parfois de dispositions particulières pour le commerce du vin à l'intérieur de la verrerie.

Le four compte habituellement dix places ou ouvreaux dont la répartition est quelquefois prévue dans l'acte. Un maître verrier peut posséder plusieurs ouvreaux : à la Belle-Coste, Hans Robischung détient trois « Stände », Adam Sigwart trois également, tandis que Hans Schell en a deux et chacun des

frères Flury un seul [72]. Inversement, un ouvreau peut, par suite de partages successoraux par exemple, être partagé entre plusieurs propriétaires.

La notion d'ouvreau est fondamentale : au sens propre, matériel, du mot, c'est une ouverture pratiquée dans le mur du four de fusion et qui donne accès au pot (ou creuset) dans lequel le mélange vitrifiable se transforme, sous l'action de la chaleur, en verre. C'est par l'ouvreau que le verrier cueille, au bout de sa canne, la paraison, c'est-à-dire la masse vitreuse que le souffleur va travailler.

Mais l'ouvreau est aussi l'unité de base dans la structure communautaire : il signifie une part de verrerie. Acquérir un ouvreau, ce n'est pas seulement acheter une place au four de fusion, mais aussi tout ce qui lui est lié : maison, jardin, streckhouse, participation aux biens et aux droits communs, dont il est indissociable et que les actes de vente, souvent, se plaisent à énumérer [73]. Autrement dit, c'est une part de société – un dixième de la copropriété. Le contrat stipule, en ce qui concerne le paiement du cens au prince-évêque, qu'il est dû par chaque verrier au prorata des places dont il est propriétaire, et que, néanmoins, tous sont solidaires en cas de défaillance de l'un d'eux [74].

L'ouvreau, c'est aussi un dixième des bois, car la concession est accordée à la communauté et les achats ultérieurs sont toujours – sauf à Biaufond où l'on ne s'entend pas toujours très bien – faits par l'ensemble des verriers. Et c'est précisément pour remédier à la situation conflictuelle née à Biaufond de démarches individualistes qu'un amendement au projet de réglement [75] assure, contre un Frésard désinvolte, qu'« une société de verriers ne peut subsister sans l'achat commun des bois ». Le paiement, là encore, se fait proportionnellement aux ouvreaux possédés.

La tradition exige – et l'on comprend aisément pourquoi – que nul ne cède un ouvreau sans l'assentiment des associés. L'intrusion d'un corps étranger qui ne se résout pas à s'amalgamer, à se soumettre aux exigences communautaires, risque d'entraîner l'éclatement de l'entreprise, tant l'activité de chacun se trouve imbriquée dans celle des autres. Que l'un des verriers veuille fabriquer des verres à boire lorsque les autres tiennent à produire du verre à vitre – qui exige davantage de combustible – et l'équilibre est rompu : c'est ce qui se produit avec Jean-Pierre Frésard, au point que ses collègues de Biaufond le soupçonnent d'être « un émissaire envoyé secrètement (par le Bief-d'Etoz) pour détruire » leur verrerie [76].

Toutefois, si l'ouvreau implique une stricte solidarité pour les achats de bois, il laisse chaque verrier entièrement libre en ce qui concerne les autres matières premières, qu'il s'agisse du sable – le meilleur provient du Fuet – ou des terres réfractaires nécessaires à la construction des fours et à la fabrication des creusets, des salins ou des colorants divers.

La production était fort variée. A Chaluet, où l'on produisait surtout du verre à vitre, on savait aussi souffler des bouteilles, carafes, huiliers-vinaigriers, salières, compotiers, gobelets, verres à pied, etc... [77]. Certains de ces objets étaient peints ou gravés. Si, à Biaufond, on travaillait plutôt au verre à vitre, cela tenait en partie à la mauvaise qualité des matières premières [78] qui donnait une gobeleterie médiocre [79], mais surtout sans doute à la volonté déterminée de ne point concurrencer la verrerie-mère de Blancheroche.

Quel que soit le parti choisi, à chaque ouvreau travaillait une équipe de trois personnes : le maître verrier qui la dirige assume la fonction la plus délicate, celle de souffleur ; c'est lui qui, généralement, compose le mélange des matières à vitrifier. Il est servi par un « gamin » qui cueille la paraison et un « grand garçon » qui la lui prépare. Lorsqu'il est propriétaire d'autres ouvreaux, il constitue pour chacun d'eux une triplette analogue à la tête de laquelle il place un fils, un neveu, un gendre ou, sinon, un souffleur étranger à la famille.

S'il emploie un ouvrier salarié, il se le lie par contrat aux termes duquel celui-ci ne peut déserter au milieu d'une campagne ni quitter la verrerie sans avoir donné un préavis de six semaines ; lorsque l'ouvrier est payé à la journée, il peut s'en aller quand il le veut [80]. A dire vrai, nombreux sont ceux qui n'hésitent guère à lever le pied sans crier gare, sûrs de l'impunité : où aller retrouver ces « ouvriers errants » qui papillonnent d'un établissement à l'autre, surtout lorsqu'« ils reçoivent pour salaire une certaine quantité de ver qu'ils fabriquent » [81] et qu'ils vont vendre eux-mêmes avant de s'embaucher ailleurs ?

Quand le propriétaire n'est pas verrier, il loue son ouvreau. C'est la solution adoptée à Biaufond par ceux des associés qui considèrent l'achat de places de verrerie comme un bon placement financier. Le docteur Ragué, de Porrentruy, par exemple, y détient trois ouvreaux : chacun vaut entre 1500 et 2000 livres bâloises [82] et est affermé pour 6 ou 700 livres par an [83]. Autrement dit, la mise de fonds est remboursée en trois ans. Le profit n'est pas moindre pour le locataire : à peu près 14 livres par jour [84], soit plus de 3000 livres par an [85]. On comprend que des ouvriers – André Fritz qui travaille sur l'ouvreau du marchand savoyard Antoine Merme, ou Frésard sur l'une des places de Ragué, ou Vit Zum Keller venu de Forêt-Noire – arrivent rapidement à devenir propriétaires lorsqu'un ouvreau est mis en vente.

A côté de ce personnel spécialisé – auquel il convient d'ajouter les attiseurs, chargés de maintenir une chauffe régulière, et les étendeurs qui transforment les cyclindres, produits par le souffleur et fendus sur toute leur hauteur, en verres plats, lentement déroulés dans le four à étendre ou streckhouse – il faut compter avec les bûcherons, les voituriers, les fendeurs

autochtones, qui alimentent la verrerie en combustible, ou en cendres qui, lessivées, tiennent lieu de potasse et jouent le rôle de fondant, mais teintent plus ou moins le verre.

L'écoulement des produits est assuré parfois par les verriers eux-mêmes. Mais c'est rare. Le plus souvent, c'est le fait de marchands verriers, plus ou moins attachés à la verrerie comme le Soleurois Jacques Fleury et le Savoyard Jean-Baptiste Esnard à Lobschez, comme Antoine Merme et Pierre Dechasal, Savoyards eux aussi, et Jean Vernier Viatte à Biaufond. Nous rencontrons ce dernier le 3 mai 1787 passer opportunément à Tavannes avec sa voiture de verres pour apporter son témoignage à propos des transports de sable du Fuet [86].

Les chemins de montagne, les sentiers escarpés des Côtes du Doubs, les longs hivers enneigés ne facilitent guère leur tâche. C'est à dos d'homme – à l'instar des nombreux Glasträger de Forêt-Noire qui sillonnent alors la Suisse – ou sur des mulets [87] que les produits quittent les verreries. En hiver, on utilise, lorsqu'on le peut, le traîneau [88]. Les plus aisés, comme Viatte, disposent, pour les longs trajets, d'une voiture à cheval [89].

La Franche-Comté limitrophe leur étant interdite en raison des règlements douaniers très protectionnistes dont se plaignent régulièrement les propriétaires de Biaufond, ils vendent dans la principauté ou dans les cantons voisins. C'est ainsi que nous trouvons le maître verrier Jean-Pierre Frésard en train de vendre du verre à la foire de Fribourg [90]. Certains vont plus loin encore : Joseph Merguin, de Pleujouse, qui s'approvisionne à Biaufond, est « marchand verrier dans la Suisse, la Provence et l'Italie » ; il a établi des magasins à Berne, Lausanne, Grenoble et Chambéry ; il a des problèmes, dont il s'ouvre au prince-évêque, lorsque le roi de Sardaigne, qui tient à protéger les verreries nouvelles de Turin (Piémont) et de Thorens (Savoie), ferme ses frontières aux produits étrangers : ses caisses de verre de Biaufond sont, en 1755, saisies à Annecy [91].

CONCLUSION

De ce parcours à travers deux siècles d'industrie du verre dans la principauté de Porrentruy, nous pouvons tirer une double conclusion.

La première concerne la politique épiscopale en la matière. En 1464, le prince-évêque a besoin de verre pour son château de Porrentruy : pour y répondre, il fait venir 4060 « Schyben » de Venise et du « Waldglas », ou verre commun, de Sankt-Ruprecht en Forêt-Noire [92] : nul doute qu'à ses yeux, la production locale apparaisse soit pratiquement inexistante, soit de mauvaise qualité.

Un peu plus d'un siècle plus tard, les temps ont changé. Deux princes-évêques vont accueillir avec faveur les verriers. D'abord Christophe Blarer de Wartensee qui, parallèlement à un effort de consolidation politique, tient – comme d'ailleurs son voisin luthérien, Frédéric de Montbéliard [93] – à donner à son petit Etat les moyens économiques de son autonomie : il autorise l'établissement d'une verrerie à la Heutte et la protège systématiquement ; c'est auprès d'elle qu'il s'approvisionne, en 1599, pour le château de Porrentruy. Ensuite, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, Jean Conrad de Roggenbach, sous le règne duquel sont fondées les verreries de Lobschez, de Court et celles, toutes proches, de Lucelle (Saint-Pierre et Winckel).

Au XVIIIe siècle, les positions épiscopales sont plus laxistes : rien n'est fait pour promouvoir la création de nouveaux fours dans la principauté, rien non plus pour freiner l'entrée des produits verriers étrangers, comtois notamment. Au contraire même, Jean-Conrad de Reinach n'hésite pas à abandonner le projet de verrerie « soub le Noirmont » et à laisser les bois des Côtes du Doubs partir vers la Caborde, puis le Bief-d'Etoz et Blancheroche, situés sur la rive comtoise : il semble estimer que les revenus qu'il tire de leur exploitation lui sont plus profitables que l'installation d'établissements en principauté – alors même que, par ailleurs, il encourage le développement des forges et les mesures de protection de la forêt.

Il faut attendre la requête des frères Raspiller, de Blancheroche, qui entendent enlever à leurs concurrents du Bief-d'Etoz les coupes du Nid-à-l'Aigle, pour que soit construit Biaufond, sous le règne de Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein.

Par la suite, ce sont également des verriers de Franche-Comté qu'on trouve à l'origine de nouvelles entreprises verrières : Etienne Gresly à Laufon, Célestin Chatelain qui, après avoir relancé Roches, fondé par un Gérard, gendre Gresly [94], crée Moutier en 1840 [95].

La deuxième conclusion porte sur la structure des verreries. Le XVIIIe siècle apparaît comme un tournant capital. Vers 1700, rien encore n'a changé par rapport à la conception médiévale : on a affaire, pour chaque entreprise, à une société de maîtres verriers, qui repose sur une tradition communautaire régie par la coutume et sur une endogamie relativement stricte. Tous les verriers sont plus ou moins apparentés et ne s'allient, en principe, qu'à l'intérieur de leur groupe socio-professionnel. D'où une cohésion qui résiste aux tensions internes, sauf lorsqu'interviennent les clivages confessionnels. A la tête de la communauté, le maire jouit d'une autorité morale incontestée : choisi par les copropriétaires, il est en quelque sorte le « pater familias », sinon le patriarche, de la communauté. Pratique tout à fait significative : il est, dans chaque ménage, le parrain du premier-né. A Lobschez, Melchior Schmid assume vingt parrainages qui peuplent le village de petits Melchior –

ce qui ne facilite pas les recherches... Non seulement le maire représente la verrerie à l'occasion des rapports avec l'extérieur – autorités, administration, communautés ou particuliers auxquels on achète des bois –, mais il exerce à l'intérieur un rôle efficace de juge, réglant à l'amiable, « en bon père de famille », les menus délits et les conflits entre verriers. Il est ainsi le ciment de la communauté : il est là, comme le souhaite encore le projet de règlement élaboré en 1759 pour Biaufond, « pour éviter la confusion d'une société ou un chacun commande et les préférences que les ouvriers pourraient avoir pour les uns au préjudice des autres » [96].

Au cours du XVIIIe siècle, cet esprit s'efface et cette structure communautaire craque. En dehors même du changement des mentalités, les causes en sont multiples. Je n'en évoquerai rapidement que quelques-unes.

Tout d'abord les progrès de la technique qui mettent sur le marché des verres incolores de meilleure qualité que les médiocres « verres de fougères » que jaunissent ou verdissent les cendres lessivées employées comme salins, la concurrence des entreprises pré-industrielles de la seconde moitié du siècle, qui utilisent le charbon de terre comme combustible, porte un coup de plus en plus mortel aux petites verreries perdues dans les forêts [97].

Ensuite l'enrichissement des verriers qui se révèlent plus actifs et meilleurs gestionnaires, qui savent placer leur argent ; alors que les moins adroits s'appauvrissent, vendent leur ouvreau, s'en vont chercher fortune ailleurs, nomadisent d'un lieu à l'autre ou se reconvertissent dans la culture ou l'horlogerie, eux achètent des terres, des maisons, entretiennent des domestiques, prêtent à intérêt à leurs collègues et aux paysans des environs, accroissent leurs capitaux. L'argent joue, à l'intérieur même de la communauté, un rôle ségrégatif. Peu à peu, les ouvreaux se concentrent entre les mains d'une minorité.

Cette concentration est facilitée par l'évasion de nombreux verriers vers les grands établissements qui se développent alors en France, en Italie, en Suisse. L'émigration touche surtout les descendants des verriers germanophones, venus du canton de Soleure et de Forêt-Noire et dont les patronymes à la consonance caractéristique se retrouvent un peu partout dans les registres d'état-civil, parfois estropiés par des scribes peu avertis. Ils laissent la place à un personnel étranger – nouveaux venus de Forêt-Noire, du canton de Lucerne, du Tyrol, d'Alsace..., employés comme ouvriers – ou d'origine locale.

L'entrée dans la société de propriétaires non verriers est un facteur important de désagrégation. Nous l'avons souligné à Biaufond. La divergence des intérêts particuliers mine la solidarité verrière. On est loin alors de l'unité des dix maîtres verriers, pleinement responsables sous l'autorité de l'un d'entre eux, qui garantissait la stabilité de l'entreprise.

A cette structure ancestrale, une autre s'est substituée : la communauté fondée sur les liens de parenté, où les associés sont tous égaux et solidaires s'est dissoute irrémédiablement au profit d'un système hiérarchisé : en haut, une direction mono - ou bicéphale ; en bas, des salariés plus ou moins spécialisés.

La direction se présente sous trois aspects :

– un capitaliste, qui ignore tout de « l'art de verrerie » et qui investit uniquement dans la perspective d'un profit rapide et substantiel, s'associe à un maître verrier qui joint, à la compétence technique, des aptitudes de gestionnaire. C'est le cas à Laufon avec le tandem Keller-Gresly avant la rupture ;

– dans une verrerie déjà existante, un maître verrier parvient à concentrer entre ses mains la majorité, voire la totalité des ouvreaux et en devient le maître unique. C'est ce que tente Melchior Fritz à Biaufond et que réussit Etienne Gresly à Laufon et Guldental lorsqu'il a éliminé Keller ;

– un bailleur de fonds non verrier devient l'unique propriétaire de l'entreprise et y fait travailler des ouvriers. C'est ce qui se serait produit à Biaufond avec Blondeau s'il ne l'avait pas sacrifié au profit du Bief-d'Etoz.

Le personnel salarié, lui-même, se classe en plusieurs niveaux. Au sommet de l'échelle, hautement qualifiés et bien payés, les souffleurs ; au bas, les manoeuvres, main-d'oeuvre locale de plus en plus souvent ; entre les deux, les ouvriers qui assistent les souffleurs ou ont la responsabilité des fours.

La verrerie s'est alors déplacée : elle a abandonné le coeur des forêts et les lieux inaccessibles où elle avait été confinée jusqu'alors et s'est installée près des villes, sur des axes routiers qui facilitent l'alimentation en combustibles et en matières premières de qualité, ainsi que l'écoulement de la production. L'espérance de vie est devenue beaucoup plus longue pour ces établissements mieux situés. Insensiblement, on entre dans l'ère industrielle. Mais c'est une autre histoire...

Guy J. Michel.

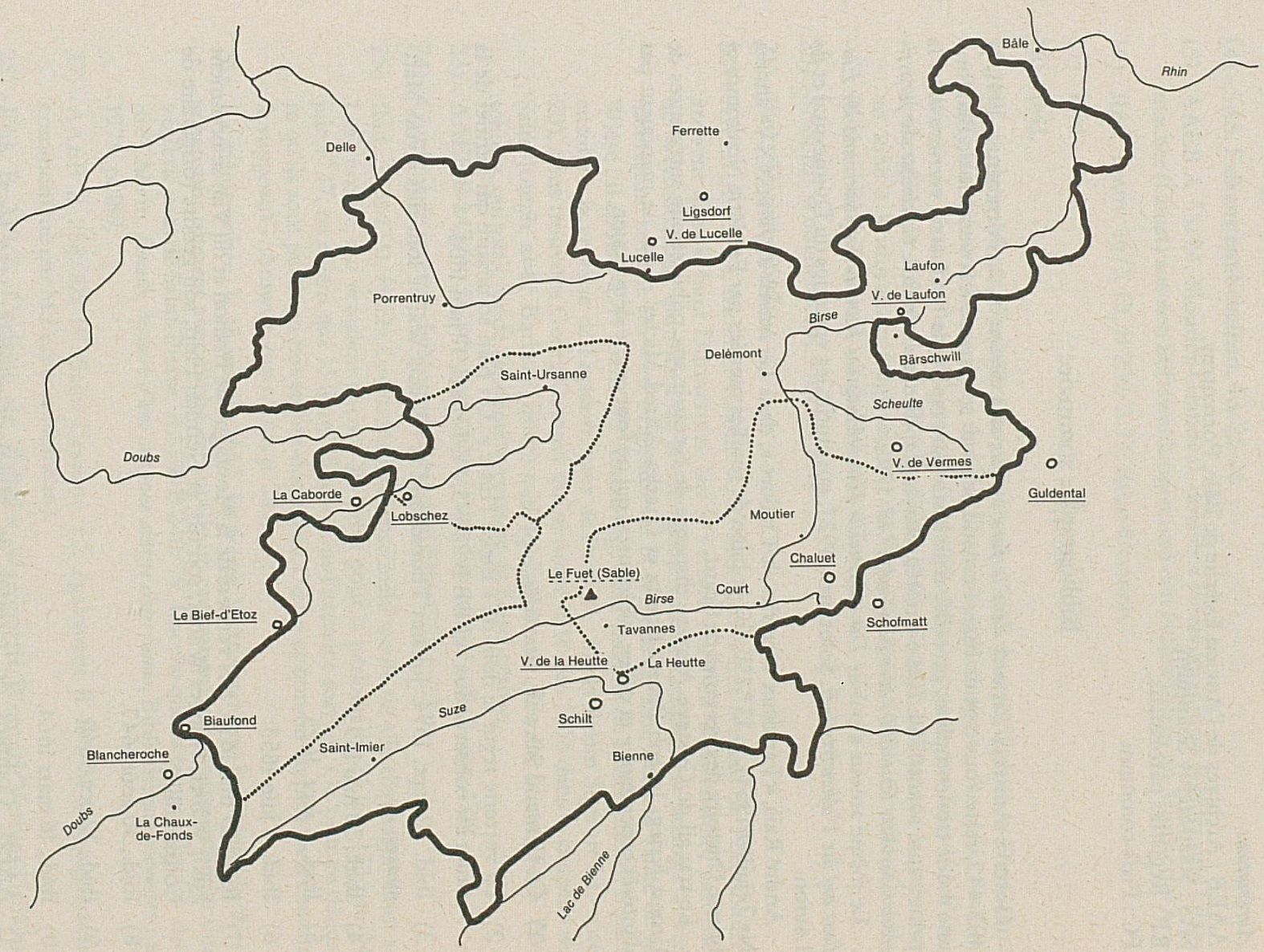
Bâle
Rhin
Ferrette
Delle
Ligsdorf
V. de Lucelle
Lucelle
Laufon
Porrentruy
V. de Laufon
Birse
Bärschwill
Delémont
Saint-Ursanne
Scheulte
Doubs
V. de Vermes
Guldental
La Caborde
Lobschez
Moutier
Chaluet
Le Fuet (Sable)
Court
Birse
Schofmatt
Le Bief-d'Etoz
Tavannes
V. de la Heutte
La Heutte
Suze
Schilt
Biaufond
Saint-Imier
Blancheroche
Bienne
Doubs
La Chaux-de-Fonds
Lac de Bienne

NOTES

Abréviations
AAEB : Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, Porrentruy.
SAS : Staatsarchiv Solothurn.
RP : Registres paroissiaux.
FC : Fiefs communs

Bibliographie sommaire

Gustave Amweg, *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne*, t. 2, Porrentruy, 1941, p. 403-442, reste l'ouvrage de base. Fernand Schwab a consacré à la verrerie de Biaufond une étude très complète, précédée d'un historique rapide de l'industrie verrière dans la principauté avant 1750. Elle est restée dactylographiée, sous le titre *Geschichte der jurassischen Glashütte Esserdilles oder Biaufond, 1747-1792*.

Le même auteur a publié *Die industrielle Entwicklung des Kantons Solothurn und ihr Einfluss auf die Volkswirtschaft*, Solothurn, 1927, qui étudie les verreries du Dünnerntal et de Laufon.

André Rais, « Les deux verreries de Chaluet », dans *Les intérêts du Jura*, XXVe année, No 7 (juillet 1954), p. 137-150, fait le bilan de fouilles menées par Frédéric Neukomm et brosse l'histoire des verreries de Court.

Le travail de Gustave Amweg dispense de recourir aux publications antérieures de Ernest Krieg, Joseph Beuret-Frantz et Charles-Alfred Michel – qui ne manquent pas d'intérêt cependant – et celles, ultérieures, qui ne font que le démarquer.

1) Cf. Fernand Schwab, *Geschichte*..., p. 2.
2) La verrerie reçut le nom de « Bieler Hütte ». Un plan sommaire qui permet de la situer est conservé aux AAEB B 239/3, FC Erguel, 17 juin 1603.
3) Ibid. 30 sept. 1594. Johann Thurschmid et Niklaus Wäber sont dits « von Mattstetten ».
4) Ibid., 30 mai 1595.
5) Ibid., 5 sept. 1625.
6) Ibid., 4 juin 1653.
7) Ibid., 29 mai 1633. Les verriers de la Montagne de Brahon et du Van se nomment Nikli Wäber, Hugues Wäber, son fils, et German Fluri, son gendre (originaire de Courrendlin).
8) Ibid., 30 août 1647.
9) Ibid., 12 oct. 1648.
10) Ibid., 16 mars 1664.
11) AAEB, Comptes de recettes de Moutier-Grandval, 1658-1667, fo 23 vo (1660-1661 : « von Brützing ») et 1668-1675, fo 23 (1668-1669 : « von Bötzingen »). Les comptes partent de la Saint-Jean-Baptiste.
12) Cf. Fernand Schwab, *Die industrielle*..., p. 398 et suiv.

13) SAS, RP Welschenrohr, 17 juin 1654 : obsèques d'Elisabeth Frölicherin, femme de Jacob Hug, verrier, décédée « bey der Glashutten » de Ferrette (ou Ligsdorf).

14) SAS, Falkenstein-Scheiben, 43/25-26.

15) AAEB A 55/24, Moutier-Grandval, dossier « Holzverkaüfe an Köhler und Glasmacher (Court) aus den Stiftswaldungen und den Holzwäldern im Münstertal ».

16) Ibid., 2 janv. 1673. Cf. B 239/2. FC Saint-Ursanne.

17) Ibid.

18) Ibid.

19) Cf. Ludwig Moser, *Badisches Glas*, Wiesbaden, 1969. Joseph Wohleb, « Die Gründung des Glasmachersiedlung und des Dorfes Altglashütten », dans *Aus der Geschichte der fürstenberglischen Glashütten* (Veröffentlichungen aus den Fürstlich Fürstenberglischen Archiv, Heft 10) Allenbach, 1949. L'auteur mentionne la présence en 1658 à Rothwasser/Altglashütten de Hans Grässlin/Gresle et celle aussi de Michael Raspiller, dont la fille émigrera à Lobschez.

20) SAS, RP Welschenrohr, 9 février 1660.

21) Ibid., 9 janvier 1662.

22) AAEB A 55/24, Moutier-Grandval, 27 sept. 1699. Les verriers de Forêt-Noire arrivent dans le haut Dünnerntal, sur le versant nord du Weissenstein, paroisse de Welschenrohr, au milieu du XVIIe siècle. Caspar Gräslin – le premier à être mentionné comme tel – est originaire de la verrerie de Zell, dans la vallée de la Wiese : il épouse le 19 mai 1747 Anna Hug, de la verrerie de Rüschgraben. Il part ensuite à la verrerie de Ligsdorf, près de Ferrette. Après Adam Sigwart (cf. note 20), nous trouvons Georg Grinner qui se marie le 18 oct. 1666 dans la chapelle de Saint-Joseph avec Barbara Böschung, probablement fille de Hans Jacob Böschung, qui avait fondé l'éphémère verrerie de Rüschgraben.

23) AAEB B 245/40 FC Moutier-Grandval. « Brandbrief » du 2 sept. 1719.

24) Comptes de recettes de Moutier-Grandval 1713-1721, f° 22 v°.

25) Ibid., 1731-1741, f° 22 : « zwar für das letzte mahl weille sie alle abgezogen sindt ». Les verriers, qui versaient encore 30 livres pour la période du 24 juin 1736 au 24 juin 1737, ne paient que 13 livres 15 sols pour l'exercice suivant. On peut en déduire qu'ils sont partis en novembre-décembre 1737 – et non un an plus tard comme le suppose G. Amweg, ouvr. cité, p. 249.

26) La même année, le 15 janvier 1657, les frères Victor et Hans Jost Hug, de Welschenrohr, signent avec l'abbé de Lucelle un contrat qui les autorise à fonder une verrerie près de Saint-Pierre. AAEB B 240/79, Lucelle quoad temporalia. Cf. André Chèvre, *Lucelle, histoire d'une ancienne abbaye cistercienne*, Bibliothèque jurassienne, 1973, p. 189.

27) AAEB B 288/102 FC Saint-Ursanne. Cf. également B 194/21 (renseignement communiqué par M.François Noirjean).

28) Ibid. B 239/3. L'origine de Wilhelm Warnourris/Wernuri/Vernier-Uri/Ouri/Verbiori/Verniori... a fait l'objet d'hypothèses qu'aucun document ne confirme. Il n'est pas évident que « Tramoland » désigne Tramelan : un autre document le donne comme venant de « Tremolot », en Suisse. On s'est appuyé sur la forme Vernier-Uri pour y voir un citoyen du canton d'Uri.

29) Ibid. B 288/92. Livre des audiences, 27 mai 1661.

30) AAEB *Liber conclusionum* du chapitre de Saint-Ursanne 1622-1673 (A 112/6, f° 330). La négligence de Pierrat Erard explique les retards de 1664-1667 : Cf. ibid., f° 36.

31) AAEB B 222/102.FC Saint-Ursanne, 16 juin 1665.

32) *Liber conclusionum* 1622-1673 (AAEB A 111/6), f° 331, 27 août 1662.

33) AAEB B 239/3, FC Saint-Ursanne, N° 8, 22 mai 1664.

34) *Liber conclusionum* 1622-1673 (AAEB A 112/6), f° 388, 27 mars 1669 : « Monsr Prevôt a fait ce jourd'huy relation de l'accomodement qu'il a fait avec les Verriers de l'obeseÿ, à raison de leur maison, lesquels ont promits de paÿer à l'advenir annuellement six livres basloises, à commencer à la Saint Martin prochain... »

35) Cf. note I.

36) AAEB B 194/7, 29 mars 1747. Leur père Henri Raspiller avait épousé en premières noces Marie-Anne Farine, du Praisalet (Saignelégier), et en secondes noces Anne-Marie Mérat, des Enfers. Il possédait des biens dans la principauté. Il était déjà intervenu, en se faisant appuyer, pour être reçu comme sujet du prince-évêque. Ibid., 17 déc. 1737 et 24 déc. 1745 (renseignements communiqués par M. François Noirjean).

37) AAEB B 239/I. FC Franches-Montagnes.

38) Ibid., Actes concernant la Verrerie des Esserdilles, N° 5-7.

39) Ibid., N° 9.

40) Ibid., N° 28-29.

41) Ibid., N° 48-49.

42) Le bois nécessaire au « roulement » de la verrerie est acheté par la société coupé, voituré ou flotté, fendu à ses frais. Ce qui suppose l'accord unanime des copropriétaires, logique puisqu'ils sont solidaires. L'acquisition et l'adjudication éventuelle des travaux subséquents sont confiées à deux ou trois maîtres verriers, mandatés à cet effet.Melchior Fritz pèche contre la tradition lorsqu'il s'arroge cette responsabilité et engage la verrerie sans le consentement explicite des copropriétaires.

Cependant, les verriers ont la possibilité d'acquérir des biens-fonds, y compris des bois, et ne s'en privent pas. L'achat de maisons et de terres apparaît comme le mode de placement le plus courant, à côté du prêt à intérêt, ce qui est tout à fait conforme à l'esprit du temps. C'est ainsi qu'André Fritz (père de Melchior) et Conrad Wenck possèdent en propre des portions boisées de la Côte du Clos-ès-Vées, près de Biaufond. Cf. acte de Bourquard-Cattin, notaire aux Bois, 5 janv. 1755.

43) Les frères Gaspard, curé de Giromagny, et Jérôme Mayer sont contraints de vendre à bas prix – 1100 livres de France – à Melchior Fritz leurs ouvreaux de Biaufond. Minutes notariales de Pacifique Farine, notaire à Saignelégier, 16 juillet 1765. La vente se fait après un chantage éhonté de la part de Fritz.

44) AAEB B 239/I, FC Franches-Montagnes, N° 58.

45) Jean Claude Tissot, François Claude, Etienne Guinand et Jean Vernier Viatte. Le premier est de Charmauvillers, les autres sont originaires de la principauté. Cf. ibid., N° 80 (25 avril 1786).

46) Ibid., N° 85.

47) Ibid., N° 85 et 87.

48) Etienne François Protais Graizely/Gresly est né au Bief-d'Etoz le 10 févr. 1746 du maître verrier Henri Michel Graizely et d'Anne Marie Criner. Il est en 1791 encore copropriétaire à la verrerie du Bief-d'Etoz.

Sur les verreries du Guldental et de Bärschwil-Laufon, voir les développements de Fernand Schwab, *Die industrielle...*, p. 428-444.

49) AAEB, B 239/3, FC Laufen-Zwingen, 15 nov. 1784.

50) Ibid., B 239/12.

51) D'autres verreries ont existé dans la principauté de Porrentruy. André Rais, art. cité, p. 141, mentionne un projet à la Scheulte en 1576, pune homme de Courrendlin, beau-fils de Gresly ». Par ailleurs, lorsque Christophel et Hansli Flury interviennent pour être associés à l'amodiation de la Belle-Coste, ils assurent « qu'eux, leur père et grand père sont toujours este verrier sur les terres de son Altesse » (AAEB A 55/24, Moutier-Grandval, fin 1672). Or les Flury-Fleury, nombreux à Herbetswil, sont souvent donnés comme originaires de Mervelier et d'Envelier. C'est de Mervelier que vient également Georges Godard, maire de Lobschez après le départ des protestants. L'existence d'une verrerie est attestée par le lieu-dit « Chez le verrier » (Envelier). Les registres paroissiaux qui permettraient de dater cette entreprise ont malheureusement disparu.

Les procès-verbaux des délibérations du Magistrat de Delémont mentionnent à la date du 20 oct. 1695 (P.V. 1690-1697, f° 289) le projet de Samuel Schmid, originaire de Grünwald en Forêt-Noire, alors verrier à la « verrerie de Lucelle », d'établir une nouvelle entreprise à dix ouvreaux dans la Côte de Mettemberg. La réponse fut négative.

52) Cf. Paul Guichonnet, « La verrerie de Thorens », dans *Métiers et industries de Savoie. Actes du Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie. Annecy 1974*, Annecy, 1976, p. 141-145.

53) Cf. Guy J. Michel, « Un maître et un marchand verriers de Franche-Comté à l'origine de l'industrie du verre dans la généralité de Lyon au XVIIIe siècle » dans *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, nouvelle série N° 14, Vesoul, 1980, p. 59-96.

54) Cf. note 22. Inversement, des verriers soleurois vont travailler en Forêt-Noire. Par exemple, nous trouvons un Johann Schmid, maître verrier soleurois, qui épouse à Sankt-Blasien, le 24 nov. 1630, une Maria Rubitschau (probablement Rubischung) ; Ursula Schmid et Ursula Haug/Hug, Soleuroises, se marient le même jour, 10 oct. 1632, respectivement à Johann Sigwart (né à Sankt-Blasien et peut-être père d'Adam Sigwart, verrier à Chaluet) et à Andreas Schmid. Un Peter Schmid, Soleurois, décède en 1639 à la verrerie de Grünwald, d'où viennent Samuel Schmid et Adam Haug/Hug, verriers à Lobschez (nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. Walter Neutzling).

Ces verriers sont germanophones : ils signent en caractères gothiques lorsqu'ils ne sont pas analphabètes. En 1753, à Biaufond, Anne Françoise Prestat, femme de Nicolas Joseph Gygon, de Goumois, témoigne que « ces hommes parloient allemand », qu'elle ne comprend pas (AAEB, Procédures civiles. Franches-Montagnes, 18 juillet 1753).

55) Par exemple Vit (ou David) Zum Keller vient de Sankt-Peter et Herrischied en Forêt-Noire, arrive à Blancheroche où il épouse en 1756 Marie Madeleine Schmid, veuve de Gaspard Graisely, achète un ouvreau à Biaufond, le revend à Mathias Tilger (de Sankt-Peter également) en 1757 et s'en va à Personico (Tessin) où l'on perd sa trace.

Conrad Wenck, originaire de la verrerie de Soultz (Glashütte, au-dessus de Rimbach) en Alsace, est en 1732 l'un des associés qui reprennent en mains la verrerie de Soldatental en Lorraine sarroise. En 1736-1740, il travaille au Hang, près de Saales, dans les Vosges alsaciennes où il épouse Marie Catherine Ferry. En 1744, le voici marchand verrier à Saint-Antoine, dans les Vosges comtoises. Il passe ensuite à Biaufond, pour finir à Blancheroche où il meurt en 1759.

56) AAEB B 239/I. FC Franches-Montagnes, N° 75, 20-23 déc. 1779.

57) AAEB Audiences seigneuriales. Franches-Montagnes, 28, 27 févr. 1765.

58) AAEB. Procédures civiles. Franches-Montagnes, 15 juin 1759. Le contrevenant est condamné à 6, puis à 12 livres d'amende.

59) AAEB B 239/I. FC Franches-Montagnes, N° 75, 20-23 déc. 1779.

60) AAEB. Minutes notariales de Louis Simon, Saignelégier, 7 juin 1676.

61) Ibid. Bourquard-Cattin, Les Bois, 29 mai 1757.

62) Contrat de concession du 29 oct. 1708 (copie 1738). AAEB B 239/I. FC Franches-Montagnes, N° 2.

63) Projet de règlement, art. 8 AAEB. procédures civiles. Franches-Montagnes, 15 juin 1759.

64) Par exemple, à l'occasion de la concession de la Montagne de Chaluet 6 avril 1734, il est précisé qu'on ne peut semer de grain, sauf un peu, dans le bas de la Côte. AAEB B 239/2. FC Moutier-Grandval.

65) Cf. note 62, art. 8 : « permi cependant aux ouvriers de pecher a la ligne pour s'amuser ».

66) AAEB B 239/3. Erguel, 29 mai 1633 : « Quant les ravages de pluyes survienent et n'ayant retenues escoulent a mesme instant donnant des torrens et ruiseaux qui emportent les pierres et sabloneus fondements au grand prejudice des champs (ainsi) que possessions du bas comme infailliblement en adviendroit a la fin de la Heutte gisant au dessoubs de lad Combe du Van qui n'en peut attendre que la ruyne entiere de lad fin ».

67) AAEB B 288/92. Saint-Ursanne. Bois et Forêts, 27 mars 1661.

68) AAEB B 239/2. Moutier-Grandval : « un an après qu'ils auront mis le feu en lad. fournaise ».

69) AAEB B 239/I Franches-Montagnes, 29 oct. 1708 (projet sous le Noirmont) : « lesd. m(aît)res verriers bastiront dehans un an et demy... » après la signature du contrat.

70) Pour la Heutte : AAEB B 239/3. Erguel. Concession du 30 sept. 1594. Pour la « Coste soub Noirmont » : AAEB B 239/I. Franches-Montagnes. Pour Biaufond : réclamations fréquentes de la Cour, cf. ibid. N° 10-14, 19, 20, 25, 28, etc.

71) Par exemple dans le contrat du 2 janv. 1673 pour la Belle Coste : « les Bastiments et dependances estant le terme revolu demeureront sur le lieu au profit des seigneurs directs ». AAEB A 55/24. Moutier-Grandval.

Même obligation à Biaufond. Cf. rescrit au châtelain de la Montagne, 7 oct. 1779, qui rappelle les contrats de 1747 et 1764 : les verriers doivent tout « abandonner et vuider ». AAEB B 239/I. Franches-Montagnes, N° 65.

72) AAEB A 55/24. Moutier-Grandval. Contrat du 2 janv. 1673.

73) Par exemple, à l'occasion de la vente de deux ouvreaux par Joseph Raspiller à Pierre Nicolas Ragué, docteur en médecine à Porrentruy (Minutes notariales Bourquard-Cattin, Les Bois, 20 oct. 1752) : « deux ouvreaux, les outils de société, la moitié de deux maisons, un grand jardin, un quart de streckhouse (four à étendre), une petite barraque, la part des bois communs – façonnés ou à couper – et le droit de barque ». Les « arrêts » qui coupent la rivière pour récupérer les bois flottés sont communs.

74) Cf. AAEB B 239/2. Moutier-Grandval. Amodiation de la Balle-Coste : « en payant tant de la cense que des frais a proportion que chacun at de places, le tout a la bonne foy et sans abus ny malengin quelconques ».

75) AAEB. Procédures civiles. Franches-Montagnes, 15 juin 1759. Cf. AAEB. Protocole du Conseil aulique, 2 sept. 1754. Témoignage de P.F. Gygon : « on scait que la société des verriers achepte les bois et en paye la facon et la voiture, qu'ensuite chaque associé doit fournir sa quote part desd. frais a proportion de celle qu'il possede dans la verrerie ».

76) Ibid., 12 juin 1759.

77) Cf. André Rais, art. cité, p. 150.

78) « Les raisons et motifs qui ont déterminé les verriers des Esserdilles de préférer la fabrication du verre plat à celle des Bouteilles, verres de table etc sont parce que le debit du verre plat est bien plus considerable que ne le seroit celui des bouteilles, verres de table etc, le salin de ce pays n'ayant pas les propriétés nécessaire pour faire d'aussi beau verre, qu'on en fait avec le salin d'Alsace ou de Bourgogne, lequel on ne pourroit avoir que difficilement, selon l'exposé des dits verriers... » AAEB B 239/I. Franches-Montagnes.

Les verriers de Biaufond sont néanmoins capables de fabriquer des verres de tables et des bouteilles, tout comme ceux du Bief-d'Etoz qui, comme eux, se spécialisent dans la production du verre à vitre. Alors que Blancheroche semble avoir opté pour la solution inverse. Il est, pour le moins, très délicat d'affirmer que tel verre peint ou gravé sort de telle verrerie si son origine ne repose pas sur une tradition familiale solide. La difficulté est d'autant plus grande que les techniques mises en oeuvre étaient les mêmes dans les verreries de la région et que les thèmes aussi bien que les motifs d'ornementation sont communs avec ceux qu'utilisent les verriers de Forêt-Noire. Le colportage des Glasträger était important et il est pratiquement impossible de déterminer avec certitude le lieu de production des objets verriers conservés. Il est certain qu'une partie de la remarquable collection du Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel vient de Forêt-Noire : il suffit de comparer avec les pièces de l'Augustiner Museum de Fribourg-en-Brisgau ou de la Schwarzwaldsammlung de Villingen. Une étude typologique de ces collections serait fort utile.

79) AAEB. Protocole du Conseil aulique, 300, 23 juin 1756. Le procureur général « observe par les verres que les verriers des Esserdilles fournissent à la Cour, combien leurs marchandises sont défectueuses ». Il confirme les assertions de J.P. Frésard : « leurs vers (à boire) sont extremement grossiers ». Cf. ibid., 299, 17 mars 1755, le témoignage de Melchior Fritz : « les verriers de la Grand Combe (c'est-à-dire de la verrerie de Blancheroche) et du bied d'esto font du ver de meilleure qualité que les impétrants (les verriers de Biaufond) ne pourraient faire. »

80) AAEB. Audiences seigneuriales, 21, 25 mai 1753 :
– témoignage d'Henri Raspiller, de Blancheroche : « il a toujours entendu de ses grands peres et pere et anciens maitres verriers que la regle estoit que lors qu'un maitre verrier avoit un ouvrier verrier a son service, s'il voulloit le mettre dehors, il falloit l'avertir six semaines auparavant, et si l'ouvrier voulloit quitter, il devoit pareillement avertir son maitre six semaines auparavant et selon leurs regles il n'est pas permis à un maitre verrier d'accepter a son service l'ouvrier d'un autre sans le consentement du maitre ou il est engagé. »
– témoignage de Jean Pierre Plumey, de Cheveney, maître verrier à Biaufond : « lorsqu'il n'y a point de marché fait et qu'on travaille a la journée on quitte quand l'on veut, ce qui est un usage qui s'observe encore aujourd'huy ». Lorsqu'un contrat a été conclu, on en suit les prescriptions.

81) AAEB. Protocole du Conseil aulique, 299, 17 mars 1755. Témoignage de Melchior Fritz.

82) AAEB. Procédures civiles. Franches-Montagnes, 23 juin 1756.

83) AAEB. Protocole du Conseil aulique, 2 sept. 1754. Témoignage de P.F. Gygon, de Goumois : « il est vrai qu'en amodiant un ouvreau, le propriétaire ne perçoit que 6 a 700 (livres) de france franc, mais il faut observer que l'amodiattaire supporte tous les frais et en particulier ceux de la facon et voiture de bois. »

84) Ibid., 12 nov. 1754.

85) Ibid., 2 sept. 1754.

86) AAEB. Audiences seigneuriales. Franches-Montagnes, 23. J.-B. Cattin, buraliste au péage du Noirmont a saisi le 21 janvier un cheval et un mulet de J.-B. Paupe, de Soubey, marchand verrier au Bief-d'Etoz (23 mars 1757).
J.P. Frésard charge son valet de rapporter à dos de mulet du salin qu'il a acheté à Joseph Schmid (30 nov. 1757).
Cf. ibid, 28. Dans les biens de la société sont inclus des prés « pour paturer les mulets necessaires pour conduire le ver hors du lieu, les grands chemins se trouvant trop rapides et hors d'etat d'en sortir des voitures chargées. » (27 févr. 1765).

87) Ibid., 23 (23 mars 1757).

88) AAEB B 239/3. Laufen-Zwingen, n° 44, 3 mai 1787.

90) AAEB. Audiences seigneuriales. Franches-Montagnes, 23 (16 déc. 1757)

91) AAEB B 225. Commercia Pars (1706-1763), f° 316-318, 7 nov. 1755. L'intervention du prince-évêque n'obtint que des réponses dilatoires de la part des autorités du Turin. Cf. f° 319 et 320.

92) Hans LEHMANN, *Zur Geschichte des Glasmalerei in der Schweiz*, Frauenfeld-Leipzig, 1925, p. 18.

93) Cf. la communication de Jean-Marc DEBARD au Colloque franco-suisse des 24-25 sept. 1983 : « Réformes protestante et catholique : Frédéric de Wurtemberg, Prince de Montbéliard, et Blarer de Wartensee, Prince-évêque de Bâle ».

94) AAEB. Département du Mont-Terrible, boîte 413. Verrerie de Roche. Lettre de l'Administration centrale au ministre de l'Intérieur, 19 floréal an VII (8 mai 1799).

95) Cf. entre autres Gustave AMWEG, ouvr. cité, p. 424-427.

96) AAEB. Procédures civiles. Franches-Montagnes, 15 juin 1759.

97) Les verreries étaient considérées, à l'instar des « forges », comme grosses dévoreuses de bois. Elles l'utilisaient de deux manières : sous forme de bûches, pour chauffer les différents fours et sous forme de cendres lessivées, employées pour abaisser la température de fusion des matières vitreuses. Il fallait 108 mètres cubes de bois (souvent mélangé à de la fougère cueillie à la fin du printemps) pour obtenir 100 kg de ce salin. On a calculé que, dans les verreries de Forêt-Noire – dont est issue une part importante des verriers qui ont travaillé en Suisse aux XVIIe et XVIIIe siècles – 5% du bois consommé l'étaient pour les fours et 95% étaient réduits en cendres pour la production de potasse. Biaufond brûlait ainsi 200 cordes par an, soit un peu plus de 1700 stères. Blancheroche connaissait une consommation un peu plus élevée : 2145 stères pour une campagne de six mois.

La dégradation des forêts qui en était la conséquence explique la faveur dont jouissaient auprès des administrations intéressées les entrepreneurs qui envisageaient l'utilisation de la houille. C'était très net en France, mais ce le fut aussi dans les cantons de Vaud (à Paudex, près de Lausanne) ou de Fribourg (à Semsales) lorsque Melchior Schmid, petit-fils d'un verrier venu du Grünwald (Forêt-Noire) à la verrerie de Lucelle et finalement établi à Miellin (Haute-Saône), s'efforça de faire « rouler » des verreries en consommant le « charbon fossile » local.